

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**EXCUSES** : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**22 – 105 - MOTION CULTURES TAURINES**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Le 24 novembre 2022, Monsieur Aymeric CARON, député de La France Insoumise, présentera à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à abolir la corrida.

Dans le respect des sensibilités de chacune et chacun, il est proposé au membres du Conseil municipal de s'exprimer sur l'attachement que nous portons aux cultures taurines et à la culture tauromachique en particulier.

Considérant la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels,

Considérant le respect de la liberté et de la diversité des expressions culturelles en tant que droit universel garanti par l'UNESCO,

Considérant la sauvegarde du pluralisme culturel français qui garantit la diversité des identités et particularismes locaux,

Considérant l'ancrage territorial ancestral et le statut culturel de la pratique tauromachique sur notre territoire,

Considérant la part de la culture tauromachique dans l'identité du Béarn et de ses traditions,

Considérant que plusieurs filières économiques seraient fragilisées par une telle abolition,

Considérant que notre commune possède une tradition taurine, une arène, des peñas et bénéficie de la culture et de l'économie développées dans notre ville depuis des décennies,

Le Conseil municipal d'Orthez/Sainte-Suzanne, réuni le 4 octobre 2022 :

- se prononce pour le maintien de la corrida et, au-delà, de toute manifestation tauromachique,
- demande que les députés des Pyrénées-Atlantiques et, plus largement, que les députés de la Nation s'opposent à cette proposition de loi,
- soutient et participera à toutes les initiatives qui seront prises pour défendre la culture tauromachique sur notre territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216404301-20221004-22DEL105-DE

**La motion est adoptée par 25 voix pour – 1 contre (Mme MUSEL) – 6 abstentions (Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, LABORDE, PICHAUREAU, MM. DESPLAT, RAMALHO) – 1 refus de vote (M. DELTEIL)**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

Publiée le **7** OCT. 2022

